Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges

Communiqué
du 27 juin 2017

La petite musique de rentrée…
Et la chorale dans tout ça ?

La lettre du ministre déclinée à l'envie par les recteurs en direction des chefs d'établissement pour improviser « *une rentrée en musique* » le lundi 4 septembre laisse toute latitude aux enseignants, avec les moyens du bord, pour « *être prêts le jour J* » en plein déroulement des épreuves du DNB cette semaine, des corrections la semaine prochaine et quasiment sans élèves… C'est à n'y rien comprendre et le sujet a tendance à fâcher.

Apollon ou Phébus règneraient-t-ils en maître ?

Non, assurément, et les personnels sont pragmatiques. Par exemple, à Nantes, les camarades FO sont intervenus lors des commissions paritaires de ce mois de juin à ce sujet : *« Le ministre de l'Education Nationale, Monsieur Blanquer, ayant annoncé son souhait de voir à nouveau la musique davantage mise en avant par le biais de chorales et de classes instrumentales, il est urgent de rétablir la deuxième heure statutaire qui était octroyée de droit pour tous les collègues ayant en charge la chorale.* »

Le gouvernement précédent a effectivement supprimé la deuxième heure de chorale pour mettre en place des IMP à moindre coût et à géométrie variable. Le moment est venu pour le ministre Jean-Michel Blanquer, attaché en 2011 au chant choral dans les lycées et collèges, de rétablir le contenu de cette circulaire qui indiquait que *« La quotité horaire de référence pour la prise en charge d'une chorale en collège ou lycée reste de deux heures/semaine.* »

Les professeurs de musique sont particulièrement concernés par cette lettre de rentrée, mais les collègues des autres disciplines ne sont pas en reste. Le ministre leur demande également dans cette perspective de collaborer avec des associations, des parents d'élèves, les collectivités locales, etc. Ne serait-ce pas encore un coup porté à l'Ecole de la République ?

Dans cette même logique, le récent décret « collège » de Jean-Michel Blanquer aggrave l'autonomie des établissements et la concurrence entre les disciplines déjà imposée par la réforme du collège. S'il laisse la possibilité de rétablir les bilangues, le latin (LCA), etc. et indique que « ***Le cas échéant, une dotation horaire spécifique peut être attribuée à cette fin*** **» (art.5),** c'est la logique de l'autonomie qui prévaut.

Là encore, tout comme pour la chorale, il est temps d'abonder réellement en dotations supplémentaires les académies afin d'assurer tous les enseignements dans le cadre de l'égalité républicaine.
Les enseignants travaillent dans des classes surchargées et savent bien qu'après la petite musique de rentrée, l'année scolaire va se dérouler dans les pires conditions.
L'ensemble des personnels demande une rentrée sans tambour ni trompette mais qui rétablisse des programmes disciplinaires nationaux identiques partout en France. Nous ne voulons pas de 5000 collèges différents, même en musique. Pour créer une « école de la confiance », il faudrait déjà que celle des enseignants soit gagnée.

Le SNFOLC intervient auprès du ministre en ce sens pour faire aboutir les revendications des personnels :

- La chorale rétribuée pour deux heures, intégrées dans le service
- Créations des postes, des enseignements et des classes nécessaires
- Non à l'école des territoires.

SNFOLC
Siège national
6-8 rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tel : 01.56. 93. 22. 44
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
www.fo-snfolc.fr